

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 24/06

Séance du 29 janvier 2024

**Nombre de
Membres**

En Exercice : 14
Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 12
Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 22 janvier 2024

Membres présents: Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s : ARTERO Véronique ; VERDET Patricia (pouvoir à BOSSON Pascale).

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Communauté de Communes du Pays Bellegardien (CCPB) – Présentation du rapport d'activité 2022

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport d'activité fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres, à leur conseil municipal respectif. Le rapport d'activités pour l'exercice 2022 de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien a ainsi été communiqué à la commune d'Injoux-Génissiat le 04 janvier 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien,

Considérant que la commune d'Injoux-Génissiat est membre de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien,

Considérant que le rapport d'activités de l'EPCI doit être transmis aux communes membres avant le 30 septembre de chaque année,

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Prend acte** du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Bernard FOUCART

Le Maire,



Denis MOSSAZ

